

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 261-2018 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC, est par les présentes, donné par la soussignée, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Ville de Warwick :

QUE le conseil municipal adoptera à la séance ordinaire du 4 février 2019 à 19 heures 30, un règlement décrétant la rémunération des élus municipaux;

QUE le projet de règlement propose une rémunération de base mensuelle de 1 511,20 \$ pour le maire et 503,70 \$ pour chacun des conseillers;

QU'une allocation de dépenses égale à la moitié (50 %) de la rémunération de base sera ajoutée respectivement au maire et à chacun des conseillers en guise de compensation pour les dépenses inhérentes à leur tâche;

QUE le projet de règlement propose que la rémunération sera indexée pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après son entrée en vigueur;

QUE le projet de règlement propose une rémunération additionnelle pour le maire suppléant suite à une absence prolongée du maire;

QUE la rémunération et l'allocation de dépenses actuelles et prévues sont les suivantes :

		<u>Rémunération de base mensuelle</u>	<u>Allocation de dépenses 50 % du salaire</u>
Maire :	actuelle	1 370,69 \$	685,35 \$
	proposée	1 511,20 \$	755,60 \$
Conseillers :	actuelle	456,86 \$	228,43 \$
	proposée	503,70 \$	251,85 \$

QUE la rémunération et l'allocation de dépenses proposées auront effet à compter du 1^{er} janvier 2019;

QUE le projet de règlement abroge le Règlement numéro 182-2014;

QUE cet avis est publié au moins vingt et un (21) jours avant la séance du conseil où il y aura adoption du règlement proposé.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce vingt et unième jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-huit.

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière